



Paris, le 19 mars 2018

Communiqué de presse

Le 12 mars 2018 une délégation composée notamment de la CFTC, du Réseau CoSi, de l'Uniopss et de l'Union sociale pour l'habitat a rencontré le Secrétaire d'Etat Julien Denormandie afin de promouvoir la cohabitation intergénérationnelle.

La **cohabitation intergénérationnelle** est un dispositif solidaire qui permet à un senior qui dispose d'une chambre libre d'accueillir un jeune soit gracieusement en échange d'un peu de présence bienveillante le soir et la nuit, soit moyennant une participation aux charges ou une indemnité d'occupation **significativement inférieures** au prix du marché locatif local. Dans tous les cas, faire le choix de la cohabitation intergénérationnelle implique de part et d'autre un engagement de partage, de convivialité et de solidarité. Pour le seul Réseau CoSi, ce dispositif mobilise plus de 1 100 jeunes et seniors par an.

La délégation a mis en avant les difficultés juridiques et fiscales susceptibles de freiner le développement du dispositif. Elle a proposé au Secrétaire d'Etat que ces problématiques, dont une partie a été mise en avant par la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (2015), soient prises en compte par la **loi ELAN**.

Solution d'engagement portée par un jeune solidaire et un senior solidaire, la cohabitation intergénérationnelle permet de lutter contre l'isolement et facilite la mobilité des jeunes. Le dispositif améliore le pouvoir d'achat du jeune, et parfois du senior. Soutenue et coordonnée par des **structures de l'Economie sociale et solidaire ou publiques**, il s'ancre résolument au niveau local et contribue au lien social sur les territoires. Enfin, en luttant contre la sous-occupation il permet l'optimisation énergétique.

Pour toutes ces raisons, des acteurs de la cohabitation intergénérationnelle, du champ associatif sanitaire et social, du champ syndical et du mouvement Hlm ont partagé lors de cette réunion leur souhait de voir cette **innovation sociale** promue. Des travaux devraient prolonger ce temps fort dans les jours à venir.

Contact coordonnateur / Réseau CoSI

Joachim Pasquet

direction@reseau-cosi.org

06 50 24 63 73

Contact CFTC

presse@cftc.fr

Contact Union sociale pour l'habitat

Joachim Soëtard / Alice Grapinet - Direction de la Communication

Tél. : 01 40 75 52 56 ou 01 40 75 79 42 ou 07 64 57 85 66

Contact Uniopss

vmercadal@uniopss.asso.fr

→ CFTC

Depuis 1887, des femmes et des hommes se sont battus pour créer les premiers syndicats chrétiens, fonder la CFTC en 1919 et la faire vivre jusqu'à aujourd'hui. Dans un monde en pleine évolution où nos contemporains cherchent des sources d'espoir et des références solides, la CFTC reste très attachée à la justice sociale et privilégie un syndicalisme de dialogue et de négociation.

Agissant continuellement pour lever les freins à l'emploi, la CFTC pense que la cohabitation intergénérationnelle peut être une des réponses à la problématique du logement des jeunes et contribuer à un renforcement de la solidarité entre les générations.

→ Réseau CoSI

L'union regroupe une trentaine de structures de l'Economie sociale et solidaire ou publiques qui préparent, coordonnent et encadrent les « binômes » de jeunes et de seniors moyennant une cotisation. Chaque année ces structures permettent à plus de 1 100 jeunes et seniors de vivre ensemble. Le Réseau CoSI promeut la cohabitation auprès des pouvoirs publics, développent des partenariats avec des acteurs privés et publics pour un développement effectifs dans les territoires, produit des référentiels et coordonne les acteurs répartis en France métropolitaine et Outre-mer.

→ Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle est présente sur tout le territoire, au travers de ses unions régionales et regroupe une centaine de fédérations, unions et associations nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires. Les adhérents de l'Union regroupent environ 25 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.

→ L'Union sociale pour l'habitat

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 720 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2016, plus de 92 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 14 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. Pour en savoir plus : www.union-habitat.org